



COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATION DU COLLÈGE
14 SEPTEMBRE 2017

Le 14 septembre 2017, le collège de l'Autorité de régulation des jeux en ligne ;

Vu la loi n°2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne ;

Vu le décret n°2010-481 du 12 mai 2010 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Autorité de régulation des jeux en ligne, notamment son article 5 ;

A adopté les décisions suivantes :

- Décision n° 2017-015 du 14 septembre 2017 concernant la liste des catégories de compétitions et types de résultats de ces compétitions pouvant servir de support de paris ;

- Décision n°2017-016 du 14 septembre 2017 portant délivrance d'un agrément de paris sportifs en ligne à la société Vivaro Limited.